

# FICHE OUTIL : EXPLIQUER LE CVS À UN NOUVEAU RÉSIDENT

*Cette définition va être élaborée collectivement au sein des Réseaux de CVS Armor et Penn Ar Bed - [octobre 2025].*

## ► LE CVS : CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

C'est une réunion importante.

### QUI VIENT ?

- Des représentants des personnes accompagnées (élues)
  - Des représentants des familles
  - Des représentants
  - Des professionnels et la direction.
- 

### À QUOI ÇA SERT ?

- À parler ensemble
  - Écouter chacun
  - Proposer et décider pour améliorer la vie de l'établissement.
- 

### DE QUOI ON PARLE ?

- Repas, activités, sorties, locaux, transports, organisation, droits, information.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

- ▶ On prépare l'ordre du jour (les sujets).
- ▶ En réunion, chacun peut s'exprimer.
- ▶ La direction répond et on note ce qui est décidé.
- ▶ On t'informe de ce qui est dit en réunion
- ▶ On vérifie la fois d'après si les actions ont avancé.

**Message important lorsque l'on présente le CVS aux personnes :**  
« Ta parole compte : tu peux dire ton avis, tes idées et poser tes questions à tes représentants »

**BUT :** améliorer la vie dans l'établissement.

**COMMENT :** on parle, on écoute, on décide ensemble.

**IMPORTANT :** ta parole compte.

**NOS VALEURS :** respect, être gentil, aider les autres, bien vivre ensemble.

## Ressources complémentaires

 VIDÉO

« A quoi ça sert le CVS ? » (CREAI Bretagne & ARS Bretagne)

<https://www.creai-bretagne.org/wp-content/uploads/2024/09/CVS-sous-titre-def.mp4>

 DOCUMENT

La référence « officielle » dans la loi  (Code de l'Action Sociale et des Familles - CASF)

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006074069/LEGISCTA000006190099/#LEGISCTA000006190099](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074069/LEGISCTA000006190099/#LEGISCTA000006190099)